

Ce fut aussi dans la seconde moitié du troisième siècle, que saint Antoine, après avoir distribué ses biens aux pauvres, se retira dans la solitude. Après avoir vécu quinze ans dans une retraite absolue, il passa le Nil en 285, s'avança dans le désert, au milieu des montagnes situées près de la mer Rouge, et là, visité de temps en temps par ses amis, passa sa vie dans le renoncement le plus absolu. Ses vertus et ses miracles lui attirèrent un grand nombre de disciples.

On doit au pape saint Calixte l'établissement proprement dit des Quatre-Temps ; avant lui, ces jeûnes n'étaient qu'au nombre de trois.

Saint Etienne ordonna que les vêtements sacrés, réservés exclusivement au ministère ecclésiastique, ne pourraient jamais servir à l'usage ordinaire des prêtres et des lévites.

Au milieu du troisième siècle, les Ordres Mineurs étaient certainement constitués tels qu'ils existent aujourd'hui.

On croit que les chrétiens commencèrent à élever des édifices publiquement consacrés au culte sous Alexandre Sévère. Ce fut surtout dans la seconde moitié de ce siècle, pendant la paix qui suivit la persécution de Dèce, que bon nombre d'édifices furent consacrés au culte de Dieu. Ces églises furent détruites sous la persécution de Dioclétien.

On trouve au troisième siècle des preuves nombreuses et évidentes de dogmes contestés plus tard par les hérétiques comme ayant été inconnus à la primitive Eglise. Par exemple, les prières pour les morts, les indulgences et le culte des saintes reliques.

On voit aussi par plusieurs documents que les catéchumènes avant d'être admis au baptême, devaient passer par les quatre degrés successifs de Consistants, Auditeurs, Prosternés et Compétents.

Des exemples d'empêchements canoniques au mariage sont fournis par le 61ème canon du concile d'Elvère.

Le titre d'archidiaque apparaît au 3ème siècle dans la hiérarchie administrative. On désignait ainsi le premier des diacres, qui était le premier ministre de l'évêque.

Les paroisses confiées à un prêtre attaché à leur service remontent également au 3ème siècle, ainsi que l'institution des Chorévêques ou préfets apostoliques qui remplaçaient l'évêque dans les régions éloignées.